

PRIORITÉS DE LA FCA POUR LE PROGRAMME ÉLECTORAL

Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par l'augmentation du coût de produits essentiels comme la nourriture, le carburant et une foule d'autres produits agricoles dont dépendent les consommateurs. Bien que les prix des intrants et les taux d'intérêt aient commencé à se stabiliser, les coûts du service de la dette sont maintenant à leur niveau le plus élevé depuis les années 1980¹. Pendant ce temps, les agriculteurs sont aux prises avec des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus violents, tout en étant confrontés à un nombre croissant d'interruptions de travail qui ont une incidence directe sur eux, sur l'économie canadienne et sur la fiabilité de notre pays en tant qu'exportateur. Tout cela se déroule dans un contexte de droits de douane sur les produits agricoles canadiens qui entrent aux États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada.

Malgré ces défis importants, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) propose un certain nombre de mesures clés sous les grands thèmes du soutien à la **compétitivité**, du **commerce fondé sur des règles** et de la **résilience** qui pourraient être mises en œuvre dans les 100 premiers jours (*) d'un nouveau gouvernement pour aider à répondre à certaines des pressions immédiates auxquelles le secteur est confronté, ainsi qu'un certain nombre de priorités à moyen terme visant à répondre à certains des problèmes sous-jacents auxquels le secteur agricole est confronté au Canada.

Compétitivité

1. *Assurer la compétitivité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en abolissant la taxe sur les carburants agricoles pour lesquels les producteurs n'ont pas de solutions de rechange, et abroger immédiatement les nouvelles dispositions explicites de la *Loi sur la concurrence* visant les allégations trompeuses d'avantages environnementaux (l'écoblanchiment) qui ont été introduites dans le projet de loi C-59 et en consultant l'industrie sur les mesures à prendre à l'avenir dans ce domaine. Ces modifications risquent d'avoir des impacts négatifs sur l'investissement et l'innovation sur le marché canadien.
2. Veiller à ce que la production agricole et agroalimentaire soit considérée comme une priorité nationale en modifiant la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#) pour faire en sorte que la réglementation établie par des organismes gouvernementaux clés comme l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) prenne en compte les intérêts économiques et concurrentiels des producteurs canadiens tout en protégeant la santé et la sécurité de notre population et l'environnement. Il faudrait également envisager sans délai le réaligement des liens hiérarchiques et des responsabilités afin de les confier au ministère ou à l'organisme gouvernemental le mieux placé pour soutenir ces objectifs importants pour l'agriculture canadienne.

En outre, l'ARLA et l'ACIA doivent disposer de ressources suffisantes, garanties par un engagement à long terme, pour s'acquitter des fonctions essentielles qui ont une incidence sur ces objectifs, comme

¹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240529/dq240529a-fra.htm>

le traitement des demandes préalables à la mise en marché, les réévaluations et les homologations d'usages limités, ainsi que le programme de surveillance de l'eau, toutes des activités indispensables pour assurer l'efficacité et la crédibilité du processus décisionnel de l'ARLA en continu; et la capacité de l'ACIA d'effectuer davantage d'inspections gouvernementales en temps utile et efficacement, d'atténuer les éclosions de maladies animales, de surveiller la conformité à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage et de publicité (y compris les normes de composition) pour assurer la protection des consommateurs, et d'homologuer rapidement des additifs d'aliments pour animaux en s'alignant sur nos partenaires à l'international.

3. Modifier les lois en vigueur afin de permettre l'homologation provisoire des aliments pour animaux et de leurs additifs, des produits vétérinaires (vaccins, antimicrobiens, etc.) et des produits antiparasitaires dans les 90 jours suivant le dépôt de la demande, lorsque lesdits produits ont déjà été approuvés par des autorités reconnues et fiables.
4. Endiguer la pénurie aiguë d'outils de soins vétérinaires au Canada en utilisant les articles 30.05 et 30.06 de la *Loi sur les aliments et drogues* pour abattre les obstacles réglementaires en consultation avec les parties concernées et permettre au Canada de se procurer les produits nécessaires en se fiant aux décisions prises par des partenaires de confiance. Le gouvernement devrait aussi s'associer aux parties concernées pour cerner et éliminer les autres obstacles systémiques qui depuis longtemps entravent l'accès aux outils de soins vétérinaires et nuisent à la compétitivité des agriculteurs canadiens.
5. En concertation avec les producteurs et les acteurs de la chaîne de valeur, élaborer une [stratégie pancanadienne sur les données](#) qui établirait un cadre stratégique commun pour les investissements dans les programmes, les compétences numériques et les mesures et les rapports fondés sur les résultats en appui aux objectifs de croissance de la productivité durable du Canada.
6. *Instaurer à titre permanent une déduction pour amortissement accéléré applicable à toutes les catégories d'équipements agricoles, qui inciterait les agriculteurs à moderniser leur équipement en leur permettant d'amortir dès la première année le coût intégral des achats d'équipement agricole.
7. Garantir l'excellence des infrastructures commerciales et de transport intérieur du Canada en procédant à la recapitalisation et à la prolongation du Fonds national des corridors commerciaux pour aider à moderniser les infrastructures vétustes. Parallèlement, prioriser des investissements dans des infrastructures qui nous aideront à atteindre rapidement nos objectifs de diversification des marchés face à l'incertitude grandissante qui entoure les relations avec notre partenaire commercial le plus important.
8. *Soutenir la compétitivité dans les chaînes d'approvisionnement du Canada en rendant permanent – et accessible à l'échelle nationale – le projet pilote d'extension temporaire de l'interconnexion à 500 km.
9. En consultation avec les producteurs, s'engager à moderniser la *Loi sur les grains du Canada* (LGC) pour aborder les principales préoccupations des producteurs tout en maintenant le mandat de la Commission canadienne des grains de faire respecter des normes de qualité et de réglementer la

manutention des grains au profit des producteurs de grains. Dans le cadre de la modernisation de la LGC, priorité doit être accordée à l'amélioration de la transparence du marché des ventes à l'exportation, à la mise à jour des contrats céréaliers et au renforcement de la garantie des paiements aux producteurs.

10. * Soutenir la succession des exploitations agricoles au Canada en augmentant l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) pour les propriétés agricoles admissibles afin de tenir compte de la hausse importante de la valeur des actifs de ferme survenue depuis le dernier ajustement de l'ECGC en 2015, étant entendu que l'engagement récent de hausser l'ECGC à 1,25 M\$ ne tient pas correctement compte de la hausse importante de la valeur des actifs de ferme survenue pendant cette période.
11. Établir une [stratégie nationale sur les sols](#) dont le mandat consiste à protéger et conserver les sols agricoles du Canada en tant qu'atouts stratégiques sans compromettre la productivité de l'agriculture, cruciale pour la sécurité alimentaire, tout en renforçant la résilience des systèmes alimentaires et agricoles canadiens.

Commerce fondé sur des règles

12. *²Protéger les intérêts des agriculteurs canadiens en veillant à ce que l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) continue d'appuyer un commerce ouvert, prévisible et fondé sur des règles tout en collaborant avec les intervenants de l'industrie à une approche visant à atténuer les impacts d'une éventuelle guerre commerciale sur les producteurs canadiens. Il est crucial de mettre ces mesures d'atténuation en place immédiatement après l'instauration de tout droit de douane si nous voulons préserver la viabilité et la compétitivité des entreprises agricoles canadiennes.
13. S'opposer à la multiplication d'obstacles tarifaires et techniques au commerce qui entravent l'accès aux marchés pour les produits canadiens. Cette mesure est particulièrement importante alors que les producteurs canadiens cherchent à diversifier leurs marchés d'exportation et se tournent vers l'Union européenne, où de nouveaux règlements sur l'environnement pourraient considérablement restreindre l'accès au marché (p. ex. retrait ou restriction des produits antiparasitaires par l'Union européenne et réglementation sur la déforestation). La FCA recommande aussi que le gouvernement du Canada exige que les produits importés respectent des normes de production et de salubrité des aliments comparables à celles qui s'appliquent aux produits canadiens et veille à ce que des mécanismes d'application adéquats soient envisagés, étayés par des ressources suffisantes et appliqués.
14. Abattre les obstacles au commerce interprovincial qui limitent la croissance économique et la compétitivité, par exemple en amenant les provinces et les territoires à aligner leurs exigences relatives à l'emballage et à l'étiquetage, leurs règlements sur l'inspection des viandes et leurs exigences applicables aux permis de transport, ce qui améliorerait l'efficacité du secteur de l'agriculture dans son ensemble. En premier lieu, la FCA recommande une approche inspirée des groupes de travail mis sur



ped dans le cadre du Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation, en vue d’harmoniser/aligner les règlements provinciaux pertinents de manière à favoriser un commerce libre et sans entrave entre les provinces et les territoires.

15. Obtenir des partenaires commerciaux du Canada qu’ils respectent les règles des accords commerciaux et s’abstiennent de toute mesure de rétorsion; garantir la protection du droit souverain du Canada de définir et de réglementer ses propres systèmes de production agricole; s’opposer à toute modification de l’ACEUM qui affaiblirait les accès aux marchés actuels des exportateurs de produits agricoles du Canada; et s’opposer à toute modification de l’ACEUM qui aurait pour effet de réduire les taux de droit hors contingent ou de concéder encore plus d’accès aux marchés sous gestion de l’offre.
16. Chercher activement à diversifier les échanges pour tous les produits agricoles, notamment en profitant de toutes les possibilités d’accès aux marchés offertes par les accords de libre-échange en vigueur, en tâchant de conclure rapidement les négociations de libre-échange en cours et en entamant de nouvelles discussions préparatoires avec les marchés qui présentent un potentiel de croissance élevé pour l’agriculture canadienne.

Résilience

17. *Augmenter de façon permanente le Programme de paiements anticipés à 350 000 \$, avec un financement prévisible et des exigences administratives simplifiées afin de réduire les coûts au minimum pour les agriculteurs.
18. Veiller à ce que les programmes de gestion des risques demeurent distincts des objectifs de durabilité canadiens en éliminant, entre autres, l’exigence d’évaluation des risques environnementaux pour le programme Agri-investissement. À l’heure où les risques augmentent pour les agriculteurs, les programmes de gestion des risques de l’entreprise doivent être accessibles à toutes les productions agricoles et avoir pour seul but d’aider efficacement à gérer les risques.
19. Prendre des mesures pour combler une lacune importante dans la série de programmes canadiens de gestion des risques de l’entreprise en mettant immédiatement à l’essai un nouveau programme d’aide aux sinistrés et en apportant d’autres modifications à Agri-stabilité de sorte que le programme réponde mieux aux besoins, soit plus équitable et offre un niveau de soutien accru pour toutes les productions agricoles, y compris les secteurs comme ceux des bovins, de l’horticulture et de l’aquaculture, qui ne sont pas admissibles actuellement à certains programmes de gestion des risques.
20. De plus, pour compléter les programmes publics de gestion des risques et s’assurer la collaboration des assureurs privés, établir un nouveau programme fédéral accessible à toutes les productions agricoles dans le cadre duquel le gouvernement du Canada garantit le paiement des réclamations au-delà d’un certain niveau pendant des événements liés à des catastrophes comme mesure pour encourager les compagnies d’assurance privées à continuer d’offrir des produits d’assurance aux secteurs agricoles.

21. *Veiller à maintenir les volets agricoles du Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de répondre aux besoins saisonniers et temporaires des agriculteurs, tout en soutenant les démarches d'obtention du statut de résident pour les travailleurs étrangers temporaires expérimentés en rendant permanent et inclusif le programme pilote sur l'agroalimentaire en l'étendant à tous les secteurs agricoles pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des industries tout au long de l'année.
22. *Combattre la pénurie critique de vétérinaires spécialistes des animaux destinés à l'alimentation et de la médecine réglementaire pour assurer le maintien des normes de bien-être animal rigoureuses qu'appliquent les éleveurs et les aviculteurs canadiens en investissant dans le développement et le renforcement du réseau canadien d'écoles de médecine vétérinaire de manière à soutenir le recrutement et l'agrément de vétérinaires formés à l'étranger.
23. *Lancer immédiatement des consultations avec les représentants de l'industrie et les parties concernées afin d'explorer des options pour s'attaquer aux causes profondes et limiter la fréquence et la gravité des interruptions de travail qui déstabilisent l'économie canadienne et minent la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable.